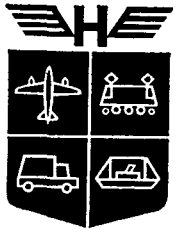

Compagnie d'Assurances Générales l'HELVÉTIA
Allgemeine Versicherungs-Gesellschaft HELVETIA
General Insurance Company HELVETIA, Limited

ST-GALL / ST. GALLEN

(SUISSE / SCHWEIZ / SWITZERLAND)

Fondée en 1858 / Gegründet 1858 / Estd. 1858

	Francs suisses Schweizerfranken Swiss francs
Capital social / Aktienkapital / Share Capital :	10.000.000
Moyens de garantie / Garantiemittel / Guarantee Funds	94.180.457
Primes brutes / Bruttoprämien / Gross Premiums 1962 :	74.621.137

Assurances transports et **réassurances**

Transportversicherungen und **Rückversicherungen**

Marine insurance and **Reinsurance**

Produits pharmaceutiques SANDOZ

en toute sécurité

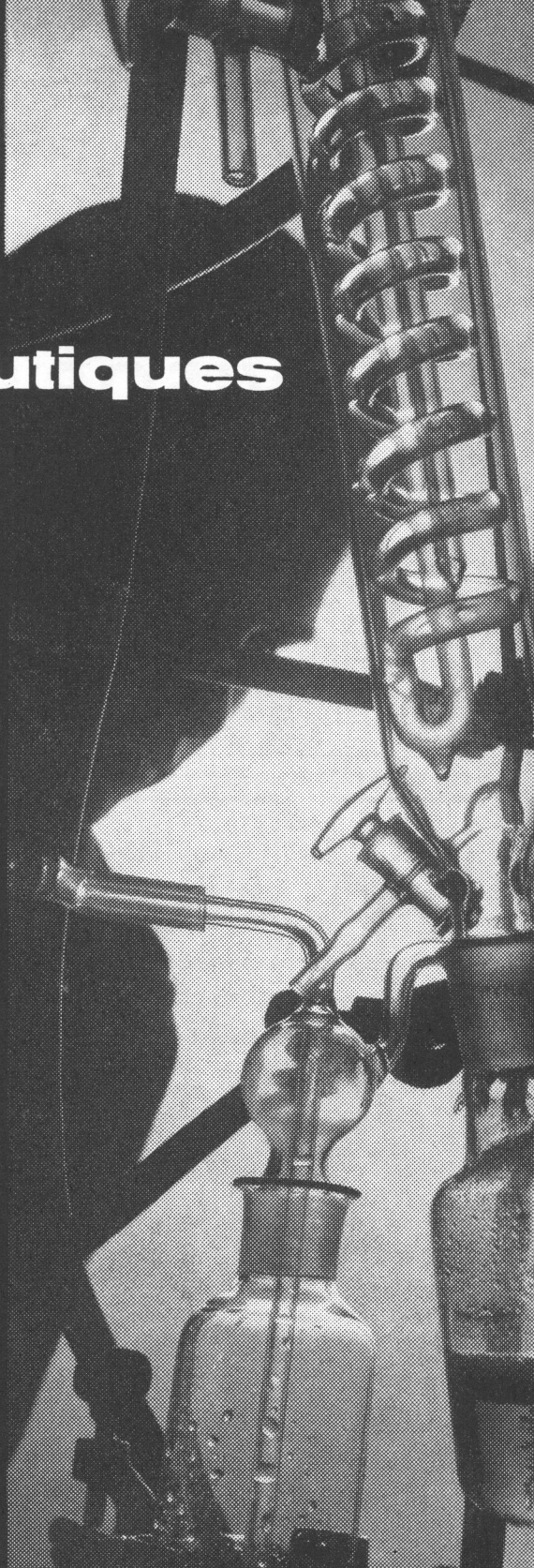

SANDOZ

Laboratoires

VIFOR S.A.

GENEVE

Spécialités pharmaceutiques

Toujours à la pointe de l'actualité mondiale, **L'Illustré** et **Pour Tous** renseignent objectivement par le texte et par l'image

Demandez les numéros

Lausanne

Pour leurs conférences, ils
se réunissent toujours au

Buffet de la Gare à Berne

F. E. KRÄHENBÜHL
Téléphone 2 34 21

HÔTEL
RICHEMOND
GENÈVE

Nouveaux appartements de luxe
Salles de réunions
Grill-Bar *Le Gentilhomme*
Apéritif et dîner dansants

Tél. 31 14 00

Famille Armleder
depuis 1875

LOUIS DUPONT

Entreprises sanitaires
Ferblanterie et Couverture

GENÈVE Tél. 24 32 83

HUGUENIN

Médailleurs depuis 1868

LE LOCLE Suisse

Insignes, Médailles, Plaquettes
en exécution artistique

Institut Minerva *Zurich*

Préparation à l'Université et l'Ecole Polytechnique

Section commerciale
Cours pour aides-médecins

EXTRAIT DES STATUTS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

(adoptés le 25 septembre 1952)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale [1].

ART. 2. — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.

Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « Inter arma caritas ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;

b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;

c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;

d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;

e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;

f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;

g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

---

[1] La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion-et-Soleil-Rouge.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

AFGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, *Kaboul.*

AFRIQUE DU SUD (République) — Croix-Rouge sud-africaine, 14, Hollard Street, P.O.B. 8726, *Johannesburg.*

ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadavet, *Tirana.*

ALGÉRIE — Comité central du Croissant-Rouge algérien, 8 bis, rue Henry-Dunant, *Alger.*

ALLEMAGNE (République démocratique) — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, 2, Kaitzerstrasse, *Dresde A 1.*

ALLEMAGNE (République fédérale) — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, *Bonn.*

ARABIE SÉOUDITE — Croissant-Rouge de l'Arabie Séoudite, *Riyad.*

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE — Croissant-Rouge de la République Arabe Unie, rue Ramsès, 34, *Le Caire.*

ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, H. Yrigoyen 2068, *Buenos-Aires.*

AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-128 Flinders Street, *Melbourne, C.1.*

AUTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, Gusshausstrasse, *Vienne IV.*

BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, *Bruxelles.*

BIRMANIE — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, Red Cross Building, *Rangoon.*

BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simon Bolivar, 1515 (Casilla 741), *La Paz.*

BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, Praça da Cruz Vermelha, 10-12, *Rio de Janeiro.*

BULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. S.S. Biruzov, *Sofia.*

BURUNDI — Croix-Rouge du Burundi, B.P. 98, *Bujumbura.*

CAMBODGE — Croix-Rouge cambodgienne, 8, Phlauw Ang Nonn, B.P. 94, *Phnom-Penh.*

CAMEROUN — Comité central de la Croix-Rouge camerounaise, Boîte postale 631, *Yaoundé.*

CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, 5.*

CEYLAN — Croix-Rouge de Ceylan, 106, Dharmapala Mawatte, *Colombo VII.*

CHILI — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa Maria, 0150 Correo, 15, Casilla 246. V., *Santiago de Chile.*

CHINE — Croix-Rouge chinoise, 22, Kanmien Hutung, *Pékin, E.*

COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, Carrera, 7° No. 34-65, Apartado nacional 11-10, *Bogota.*

CONGO — Croix-Rouge du Congo, 24, av. Valcke, B.P.1712, *Léopoldville.*

CORÉE (République de) — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3 Ka Nam San Dong, *Séoul.*

CORÉE (République démocratique de) — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang.*

COSTA-RICA — Croix-Rouge costaricienne, Calle 7ª Sur Apartado 1025, *San José.*

COTE D'IVOIRE — Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, B.P. 1244, *Abidjan.*

CUBA — Croix-Rouge cubaine, Ignacio Agramonte, 461, *La Havane.*

DAHOMEY — Société nationale de la Croix-Rouge du Dahomey, B.P. 1, *Porto-Novo.*

DANEMARK — Croix-Rouge danoise, Platanvej 22, *Copenhague V.*

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, Calle Galvan, 24, Apartado 1293, *Saint-Domingue.*

ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, Avenida Colombia y Elizalde, 118, *Quito.*

ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10.*

ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 6,* D.C.

ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, P.O. Box 195, *Addis-Abéba.*

FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, Tehtaankatu 1 A, *Helsinki.*

FRANCE — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, *Paris* (8e).

GHANA — Croix-Rouge du Ghana, P.O. Box 835, *Accra.*

GRANDE-BRETAGNE — Croix-Rouge britannique, 14, Grosvenor Crescent, *Londres,* S.W.1.

GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, Rue Lycavittou, 1, *Athènes 135.*

GUATÉMALA — Croix-Rouge du Guatémala, 3a Calle entre 8a y 9a Avenidas, *Guatémala.*

HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, rue Férou, B.P. 1337, *Port-au-Prince.*

HAUTE-VOLTA — Croix-Rouge voltaïque, B.P. 340, *Ouagadougou.*

HONDURAS — Croix-Rouge de Honduras, Calle Henry-Dunant, *Tegucigalpa.*

HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V.*

INDE — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1. *New Delhi,* 1.

INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, Tanah Abang Barat, 66, P.O. Box 2009, *Djakarta.*

IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, *Bagdad.*

IRAN — Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, Avenue Ark, *Téhéran.*

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 25 Westland, Row, *Dublin 2.*

ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, Thorvaldsensstraeti, 6, *Reykjavik.*

ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, *Rome.*

JAPON — Croix-Rouge du Japon, 5, Shiba Park, Minato-Ku, *Tokio.*

JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P.O. Box 1337, *Amman.*

LAOS — Croix-Rouge lao, *Vientiane.*

LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Général-Spears, *Beyrouth.*

LIBERIA — Croix-Rouge du Libéria, Camp Johnson Road, *Monrovia.*

LIBYE — Croissant-Rouge libyen, Berka Omar Mukhtar Street, *Benghazi.*

LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, *Vaduz.*

LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, *Luxembourg.*

MADAGASCAR — Croix-Rouge de la République malgache, rue Clemenceau, B.P. 1168, *Tananarive.*

MALAISIE — Croix-Rouge de la Fédération de Malaisie, Belfield Jalan 519, *Kuala Lumpur.*

MAROC — Croissant-Rouge marocain, rue Calmette, *Rabat.*

MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Sinaloa, N° 20, 4° piso, *Mexico, 7, DF.*

MONACO — Croix-Rouge monégasque, Bd de Suisse, 27, *Monte-Carlo.*

MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, Central Post Office, Post Box 537, *Oulan-Bator.*

NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, 12, avenida Nordeste, 305, *Managua, D.N.C.A.*

NIGERIA — Croix-Rouge du Nigeria, 2, Makoko Road, Yaba, P.O. Box 764, *Lagos.*

NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Parkveien, 33b, *Oslo 3.*

NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, Dixon Street, P.O.B. 6073, *Wellington, C.2.*

PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, Frere Street, *Karachi* 4.

PANAMA — Croix-Rouge de Panama, Apartado 668, *Panama.*

PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, calle André Barbero y Artigas, *Asuncion.*

PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, Prinsessegracht, *La Haye.*

PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Tarapaca 881 *Lima.*

PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 860, United Nations Avenue, P.O. Box 280, *Manille.*

POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska 14, *Varsovie.*

PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1-5, *Lisbonne* 3.

ROUMANIE — Croix-Rouge de la République populaire roumaine, Strada Biserica Amzei, 29, C.P. 729, *Bucarest.*

SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, *Saint-Marin.*

SALVADOR, EL — Croix-Rouge du Salvador 3e, avenida Norte y 3e, calle Poniente, 21, *San Salvador.*

SÉNÉGAL — Croix-Rouge sénégalaise, P.O.B. 299, *Dakar.*

SIERRA LEONE — Croix-Rouge de Sierra Leone, P.O. Box 427, 6, Liverpool Street, *Freetown.*

SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, *Khartoum.*

SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, Artillerigatan, 6, *Stockholm* 14.

SUISSE — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse, 8, *Berne.*

SYRIE — Croissant-Rouge syrien, 13, rue Abi-Ala-Almaari, *Damas.*

TANGANYIKA — Croix-Rouge du Tanganyika, Upanga Road, P.O.B. 1133, *Dar-es-Salaam.*

TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, *Prague III.*

THAILANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok.*

TOGO — Croix-Rouge togolaise, 19, avenue des Alliés, B.P. 655, *Lomé.*

TRINITÉ-et-TOBAGO — Croix-Rouge de Trinidad-et-Tobago, 48, Pembroke Street, *Port of Spain.*

TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 1, avenue de Carthage, *Tunis.*

TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, Yenisehir, *Ankara.*

U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., Kouznetsky Most, 18/7, *Moscou, K 31.*

URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, *Montevideo.*

VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida de Andrés Bello, No. 4, *Caracas.*

VIETNAM (République démocratique du) — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, rue Ba-Triez, *Hanoï.*

VIETNAM (République du) — Croix-Rouge de la République du Vietnam, rue Hong Thap Tu, N° 201, *Saïgon.*

YOUGOSLAVIE — Croix-Rouge yougoslave, Simina ulica broj, 19, *Belgrade.*

Imprimerie du *Journal de Genève*, Genève